

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE 2015-2016-2017

PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL

Avis est par les présentes donné que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Christine pour les années 2015-2016-2017 a été déposé au bureau municipale le 30 octobre 2014 et que toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité au 646 1^{er} rang Ouest à Sainte-Christine, province de Québec, J0E 1H0.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au plus tard le 30 avril 2015;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier-recommandé :

MRC D'ACTON
1037, rue Beauregard
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #97-10 de la MRC D'ACTON et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Christine, ce 3^e jour de novembre 2014.

Mme Caroline Lamothe
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité Sainte-Christine